



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 30 janvier 2026 – 9h30

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénierées du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Prises en considération

- 2.1. de la proposition de résolution tendant à garantir une information complète et accessible sur les droits liés à la grossesse, à l'accouchement et à la parentalité déposée par Mme Leila Agic
doc. 52 (2025-2026) n° 1
- 2.2. Proposition de résolution relative aux conséquences sociales de l'exclusion du chômage des parents aidants proches d'enfants en situation de handicap et au rôle de la Commission communautaire française dans la prévention de la précarité déposée par M. Jamal Ikazban, Mme Cécile Vainsel et M. Soulaimane El Mokadem
doc. 53 (2025-2026) n° 1
- 2.3. Proposition de résolution relative à la création d'un statut social protecteur pour les aidants proches déposée par Mme Farida Tahar
doc. 54 (2025-2026) n° 1
- 2.4. Proposition de décret et d'ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française modifiant le Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité, en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des intercommunales déposée par Mme Gladys Kazadi et Mme Margaux De Ré
doc. 55 (2025-2026) n° 1
- 2.5. Proposition de résolution visant à une meilleure prise en charge pour les aidants proches déposée par Mme Aurélie Czekalski
doc. 56 (2025-2026) n° 1

3. Examen des projets et des propositions

- 3.1. Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Autorité intergouvernementale pour le Développement, fait à Bruxelles le 16 février 2022
doc. 48 (2025-2026) n° 1 et doc. 48 (2025-2026) n° 2
 - Rapporteur : M. Sadik Köksal
 - Discussion générale
 - Discussion des articles

- 3.2. Projet de décret portant assentiment au Protocole additionnel entre le Royaume de Belgique et l'Association européenne de libre-échange, fait à Bruxelles le 24 novembre 2022
doc. 49 (2025-2026) n° 1 et doc. 49 (2025-2026) n° 2
 - Rapporteuse : Mme Farida Tahar
 - Discussion générale
 - Discussion des articles

4. Interpellations

- 4.1. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège et de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant les plans de promotion de la santé et de prévention liés à l'usage des nouvelles drogues

- 4.2. de Mme Françoise Schepmans adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le rôle de la promotion de la santé dans la lutte contre l'obésité

5. Questions orales

- 5.1. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège, concernant la lisibilité des missions de la Commission communautaire française et la coordination des acteurs soutenus

- 5.2. de Mme Kristela Bytyçi adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les résultats du formulaire 2024 sur l'intégration de la dimension de genre et du handicap

- 5.3. de Mme Angelina Chan adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant la commémoration de la Shoah dans les écoles de la Commission communautaire française

6. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 8h30)

fixée(s) à 11h30.

7. Vote

des points dont la discussion est terminée, à 11h30 à l'issue des questions d'actualité.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21